

**Election des représentants du personnel
à la commission consultative paritaire
Scrutin du 8 décembre 2022**

PROCES-VERBAL DE CARENCE

Le 27 octobre 2022 date limite de dépôt des listes de candidats, au siège du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) ;

Conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié, relatif aux commissions consultatives paritaires (CCP) de la fonction publique territoriale ;

Le Président du CDG 34 :

A constaté l'absence de dépôt de listes de candidats par les organisations syndicales de fonctionnaires telles que définies par l'article 9bis de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

En conséquence, les sièges ne pourront être pourvus faute de candidats par voie d'élection initialement prévues le 8 décembre 2022 ;

Le nombre d'électeurs inscrits pour la CCP est de : 2525 ;

L'attribution de ces sièges sera faite par tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité le 8 décembre 2022 ;

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 27 octobre 2022 à 17 heures, a été après lecture, signé par le Président du Centre de gestion.

Le président du CDG 34,

A circular stamp with the text "FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE" around the top edge and "CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT" in the center. A small star is at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

Philippe VIDAL

Maire de Cazouls-lès-Béziers